

Politique des territoires

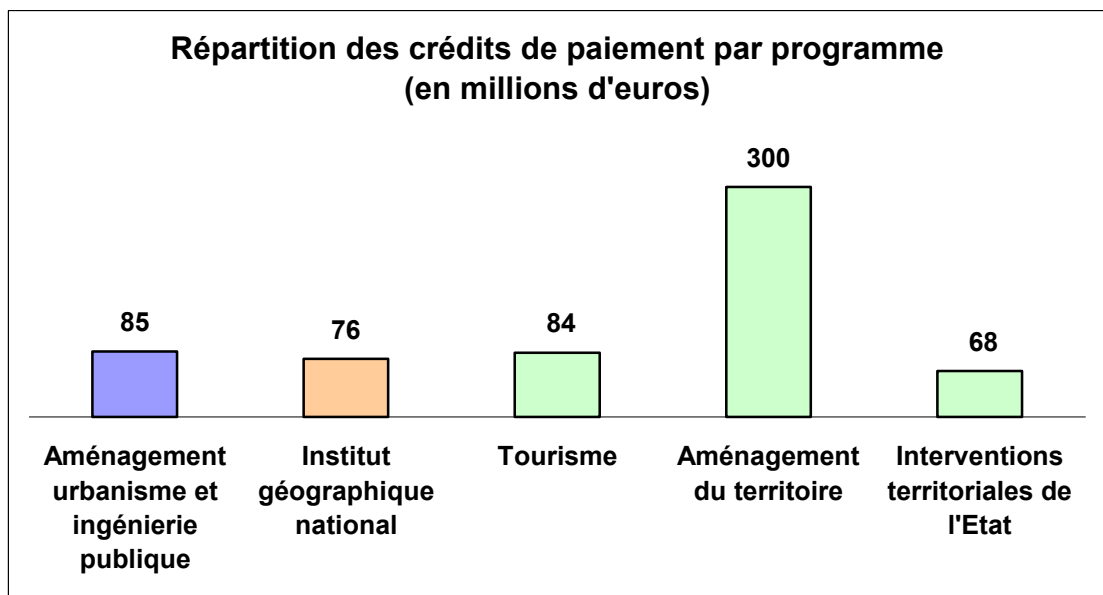
Autorisations d'engagement : 643 milliards d'euros
Crédits de paiement : 613 milliards d'euros
728 emplois (équivalents temps plein travaillé)

Le PLF 2007 traduit l'accent donné par l'État au développement compétitif des territoires : il permet le financement des instruments nouveaux décidés par le gouvernement (nouveaux « contrats de projets État-région », grandes opérations d'urbanisme d'intérêt national, pôles d'excellence rurale...).

De leur côté, les services de l'État mettront en œuvre la réforme du droit des sols, dans un contexte marqué par une excellente conjoncture pour la construction comme en témoigne le niveau record actuel des permis de construire délivrés (de l'ordre de 550 000 autorisations sur 12 mois, un record depuis 30 ans).

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

La mission « Politique des territoires » est composée de cinq programmes.



Le programme « aménagement du territoire » (300 millions d'euros) rassemble les moyens mis à disposition de la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) pour répondre à un triple enjeu : renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires pour développer l'emploi, accompagner les mutations économiques par des actions

de solidarité territoriale, soutenir de grands projets interministériels d'aménagement du territoire.

Le programme « tourisme » (84 millions d'euros) affirme la politique touristique de l'État autour de trois grandes priorités :

- promouvoir la France dans le monde, comme destination touristique de premier rang, pour attirer le plus grand nombre de touristes étrangers ;
- améliorer la qualité de l'offre de prestations touristiques en France pour mieux répondre aux attentes des touristes ;
- favoriser l'accès aux vacances des moins favorisés de nos concitoyens.

Le programme « aménagement, urbanisme et ingénierie publique » (85 millions d'euros) finance, d'une part, le fonctionnement des services de l'État dévolus aux missions d'ingénierie publique (études d'aménagement et de planification) et de contrôle de la bonne application du droit de l'urbanisme, d'autre part, l'action de l'État en faveur du développement durable et équilibré des territoires. Le programme promeut par ailleurs le développement de pôles d'intérêt national, en Île-de-France et en régions, en apportant son concours aux établissements publics d'aménagement et aux politiques locales foncières. Le programme participe également au financement des agences d'urbanisme et des associations et organismes professionnels de l'urbanisme.

Le programme « information géographique et cartographique » (76 millions d'euros) finance pour partie l'Institut géographique national, dont le rôle est de produire et de diffuser une information géographique de qualité tout en favorisant une recherche d'excellence dans son domaine.

Enfin, **le programme « interventions territoriales de l'État » (68 millions d'euros)** finance des actions régionales de nature interministérielle, limitées dans le temps et relevant d'objectifs d'intérêt national tel que le Plan Loire dont le but est notamment d'augmenter la sécurité face aux risques d'inondations. Il bénéficiera, au-delà des dotations budgétaires, de 32 millions d'euros apportés par des opérateurs de l'État.

2. Principales orientations pour 2007

La rénovation des relations contractuelles entre l'État et les régions au travers d'une nouvelle génération de « contrats de projets » 2007-2013

La politique contractuelle entre l'État et les régions connaîtra une nouvelle impulsion en 2007 avec la signature d'une nouvelle génération de contrats entre l'État, les régions et d'autres collectivités locales volontaires pour sept années. Le dispositif contractuel proposé par le gouvernement, à l'issue du CIACT¹ du 6 mars 2006, est recentré sur des projets d'investissements de dimension nationale dans trois domaines prioritaires :

- la compétitivité des territoires ;
- le développement durable ;

¹ CIACT : Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires

– la cohésion sociale.

Le choix des objectifs et du calendrier reflète la volonté d'une forte articulation avec les fonds structurels européens.

La relance de la politique des grandes opérations d'urbanisme

Déterminé à maintenir la région Île-de-France en tête des régions européennes pour le dynamisme économique et à y améliorer le cadre de vie à travers, notamment, la production de logements, le gouvernement a décidé, lors du CIACT du 6 mars 2006, le lancement de trois nouvelles grandes opérations d'intérêt national en région parisienne (Massy-Saclay, Seine-amont et Seine-aval). Alors que sur les seize pôles français de compétitivité à vocation mondiale, quatre sont situés en Île-de-France, le gouvernement prend acte des inégalités territoriales à l'intérieur de cette région et promeut des mesures d'urbanisme opérationnel, concertées avec les élus, qui ont pour objectif le développement équilibré entre l'habitat et les activités au service du développement de l'emploi et de la qualité de vie des habitants.

Parallèlement, une autre grande opération sera lancée en 2007, à Saint-Etienne, afin de revitaliser le centre ville et renforcer l'attractivité de l'agglomération et accompagner le développement de la métropole lyonnaise face à ses concurrentes européennes.

En 2007 enfin, l'État mettra en œuvre son plan de relance et de rénovation du quartier d'affaires de La Défense. Il poursuivra par ailleurs son soutien à l'opération Marseille-Euroméditerranée qui rencontre d'indéniables succès.

Les pôles d'excellence rurale

En s'appuyant sur la nouvelle dynamique démographique des communes rurales, 300 *pôles d'excellence rurale* auront été labellisés par l'État afin de renforcer le développement économique des territoires ruraux. Ces pôles se distinguent par un projet économique innovant s'inscrivant, dans une logique de développement durable, dans l'une des quatre thématiques suivantes :

- promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques ;
- valorisation des bio-ressources ;
- offre de services, notamment pour faciliter l'accueil de nouvelles populations ;
- développement des productions industrielles et artisanales.

3. Efficacité des politiques et efforts de modernisation

La réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme définie dans l'ordonnance du 8 décembre 2005 prendra plein effet le 1^{er} juillet 2007. Cette réforme de grande ampleur (qui concerne 720 000 dossiers instruits par 3 200 agents) clarifie le droit, simplifie les procédures et encadre les délais de réponse de l'administration au bénéfice des usagers. Elle s'appuiera sur un réseau territorial de l'Équipement (centres instructeurs des permis de construire...) plus resserré, fonctionnant en pôles de compétences disposant de

la taille critique, ainsi que sur un important effort de formation des agents et de développement de l'administration électronique.

L'Institut géographique national sera doté d'un nouveau contrat d'objectifs et de moyens signé avec l'État lui permettant de poursuivre avec succès son adaptation à l'économie numérique, sur la lancée de la réussite de la mise en ligne, en juillet 2006, de la couverture photographique de la France sur Internet. Le site www.geoportail.fr a ainsi été consulté par plus de 9 millions d'internautes au cours du premier mois d'exploitation. Ce service permet aux citoyens d'accéder, sur une base territoriale, à toutes les informations relatives au service public : infrastructures de transport, plans locaux d'urbanisme, cartes de prévention des risques, plans d'exposition au bruit, d'accidentologie, et de trafic routier...

Le projet de labellisation « Relais Services Publics » doit contribuer à faciliter l'accès des usagers aux services publics, et à renforcer le maillage du territoire, notamment en milieu rural. Il s'agit de créer, dans les structures existantes, de véritables guichets permettant d'accéder, à partir d'un même lieu, à l'administration au sens large. Ces relais assureront une présence de l'administration dans les territoires, de manière à maintenir un lien physique entre l'utilisateur et l'agent public, notamment grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. À partir des expérimentations lancées en Gironde et dans la Nièvre en septembre 2006, des réseaux de services publics seront déployés progressivement, en fonction de l'identification des besoins par les préfets.

Ministres concernés:

- Transports, Equipement,
Tourisme et Mer

- Intérieur et Aménagement
du territoire